

Province de Québec  
Municipalité de Saint–Samuel  
Mardi 9 mars 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 9 mars 2021 à 19h00 en visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Léo Gauthier et Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 19h03 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

**2021-03-020**      **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-03-021**      **Adoption du procès-verbal du 2 février 2021.**

Il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 2 février 2021 séance ordinaire, soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-03-022**      **Adoption des comptes.**

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, secondé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 84 068.52\$, dont 9 619.13\$ en déboursés directs pour les salaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

---

**2021-03-023**      **Adoption du règlement 2021-328.**

Il est proposé par Sandra Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2021-328 intitulé « Amendant le règlement 2019-306 - règlement numéro 2021-328 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021 ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

2021-03-024

**Programme municipal de subvention pour l'achat de couches lavables.**

EN 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a des disponibilités budgétaires en 2021 pour renouveler le programme municipal en subvention pour l'achat de couches lavables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont la volonté d'améliorer leurs objectifs en matière environnementale ;

CONSIDÉRANT la politique familiale municipale dont l'un des objectifs est de promouvoir la qualité de vie des familles par un environnement sain ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est une action que la Municipalité de Saint-Samuel entend réaliser dans son programme de Municipalité amie des enfants ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Doucet et appuyé par madame Sandra Lampron, et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel:

- Autorise le renouvellement du programme municipal de subvention pour l'achat de couches lavables en 2021 ;
- Autorise aux citoyens de Saint-Samuel, un remboursement de 50% jusqu'à concurrence de 250\$ pour un enfant de moins de douze mois ;
- Précise qu'une seule demande par famille est admissible ;
- Précise que les pièces justificatives suivantes devront être déposées à même la demande pour que la subvention soit octroyée :
  - o Facture
  - o Preuve de naissance de l'enfant
  - o Preuve de résidence d'un parent
- Précise que l'achat et la demande de remboursement devront être réalisés dans la période visée par le programme soit du 1er janvier au 31 décembre 2021 ;
- Mandate madame Sarah Richard, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour assurer la gestion du programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-03-025

**Programme municipal de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables.**

EN 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a des disponibilités budgétaires en 2021 pour lancer le programme municipal en subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont la volonté d'améliorer leurs objectifs en matière environnementale ;

CONSIDÉRANT la politique familiale municipale dont l'un des objectifs est de promouvoir la qualité de vie des familles par un environnement sain ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Doucet, appuyé par monsieur Martin Tourigny et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel:

- Autorise le lancement du programme municipal de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables en 2021 ;
- Entend par produits d'hygiène féminine réutilisables :  
Coupe menstruelle, serviette hygiénique lavable, protège-dessous lavable, culotte menstruelle ou protection lavable pour fuite urinaire.
- Autorise aux citoyens de Saint-Samuel un remboursement de 50% jusqu'à concurrence de 100\$ pour un demandeur. Un seul remboursement peut être accordé par demandeur ;
- Précise que les pièces justificatives suivantes devront être déposées à même la demande pour que la subvention soit octroyée :
  - o Facture
  - o Preuve de résidence
- Précise que l'achat et la demande de remboursement devront être réalisés dans la période visée par le programme soit du 1er janvier au 31 décembre 2021 ;
- Mandate madame Sarah Richard, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour assurer la gestion du programme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

2021-03-026

**Autorisation - Embauche d'un inspecteur en service d'inspection régionale en bâtiments et en environnement de la MRC.**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons une entente pour le service d'inspection régionale d'un inspecteur en bâtiment et en environnement avec la MRC d'Arthabaska à raison d'une journée par semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nombre d'heures répond aux besoins de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il peut être pertinent et rassurant d'avoir quelqu'un qui est disponible pour remplacer notre inspecteur lors de ses vacances, advenant une période de maladie, lors d'un congé parental, pour faire de l'inspection sur le terrain, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC demande aux municipalités ayant le service d'inspection régionale l'autorisation de procéder à l'embauche d'un nouvel inspecteur à temps complet pour pallier ces besoins supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouvel inspecteur n'apportera pas de frais supplémentaires à la municipalité étant donné qu'il sera payé « temps fait, temps payé », la municipalité n'aura qu'à déboursier que si elle requiert les services de cet inspecteur pour des besoins supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Grégoire Bergeron, appuyé par M. Léo Gauthier et il est résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Samuel autorisent la MRC d'Arthabaska à procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement et que la municipalité pourra requérir les services de celui-ci au tarif « d'heures travaillées heures payées ».

**2021-03-027**

**Avis de motion – Règlement 2021-327 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 219 visant à remplacer des dispositions applicables à la tarification et à ajouter des dispositions applicables au renouvellement des permis et certificats.**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Patrick Mathis conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-327, modifiant le règlement de permis et certificats numéro 219 visant à remplacer des dispositions applicables à la tarification et à ajouter des dispositions applicables au renouvellement des permis et certificats.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-03-028**

**Dépôt du projet de règlement 2021-327.**

Il est, par la présente, déposé par madame Claudia Doucet conseillère, le projet du règlement numéro 2021-327 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 219 visant à remplacer des dispositions applicables à la tarification et à ajouter des dispositions applicables au renouvellement des permis et certificats. Qui sera adopté à une séance subséquente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-03-029**

**Régie incendie de la Bulstrode – États financiers 2020.**

Le conseiller Grégoire Bergeron propose d'accepter les états financiers de l'organisme contrôlé, Régie incendie de la Bulstrode, tels que rédigés par la firme Roy Desrochers Lambert, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. Les états financiers et le rapport du vérificateur sont déposés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-03-030**

**Autorisation – achat camion.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Samuel ne possède pas de camion style "pick-up" ;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel roulant est un outil indispensable pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé pour l'achat du camion respectera le budget adopté, soit 20 000\$ ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Tourigny, appuyé par monsieur le conseiller Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** comme Desjardins a le taux d'intérêts le plus avantageux, la Municipalité de Saint-Samuel demande officiellement à la caisse Desjardins des Bois-Francis un financement d'un montant de 20 000\$.

**Que** le maire, Camille Desmarais et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Samuel, tous les documents à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-03-031**

**Acceptation – offre de services pour la réalisation d'un concept d'aménagement concernant les deux parcs municipaux – La boîte d'urbanisme.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite revoir son utilisation des espaces publics;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir une vision globale d'aménagement des deux parcs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles dans le programme Fonds des Régions et Ruralité – Volet 2 sont, entre autres, dans l'aménagement des espaces publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Mathis, appuyé par Martin Tourigny et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de l'entreprise La Boîte d'Urbanisme pour la réalisation d'un concept d'aménagement concernant les deux parcs municipaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-03-032**

**Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de Saint-Samuel.**

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claudia Doucet, appuyé par Léo Gauthier, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Samuel désigne Vincent Roy, Amélia Lacroix, Annie Ruelland et Philippe Habel à titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

**QUE** la Municipalité de Saint-Samuel s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par Vincent Roy, Amélia Lacroix, Annie Ruelland et Philippe Habel.

**2021-03-033**

**Demande d'appui – Programme Agri-Esprit – Centre de services à la communauté de Saint-Samuel.**

Monsieur Grégoire Bergeron propose que la municipalité de Saint-Samuel appuie le Centre de services à la communauté dans la demande de subvention auprès du programme Agri-Esprit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

2021-03-034

**Bacs endommagés lors de la collecte sans garantie - bac reconditionné.**

CONSIDÉRANT QUE la garantie de plusieurs bacs destinés aux matières récupérables et aux déchets résidentiels est échue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait fourni ces bacs il y a plus de dix ans et que la municipalité souhaite garder un contrôle sur ses bacs;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen n'est pas responsable d'un bri de bac lors de la collecte des matières récupérables et/ou déchets domestiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Gauthier, appuyé par Martin Tourigny et résolu à l'unanimité que la municipalité reconditionne les bacs gris et verts endommagés lors de la collecte. Le citoyen doit apporter son bac au garage municipal et selon les dommages, la municipalité le remplacera ou le reconditionnera sans frais.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Sandra Lampron propose la levée de la séance à 19 h 19. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

**Camille Desmarais,  
Maire**

---

**Camille Desmarais,  
Maire**

---

**Sarah Richard,  
Secrétaire de la séance**